



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 80402

Texte de la question

M. Maurice Leroy attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés à maintenir l'enseignement de la langue allemande dans le cadre de la réforme du collège. Cette réforme envisage la suppression des classes bi-langues et européennes créées en 2004, qui permettaient jusqu'à présent aux élèves d'apprendre l'allemand dès la sixième. Les enseignants redoutent que cette suppression entraîne à court terme la fin de l'étude de l'allemand. Jugées trop élitistes, les classes bi-langues et européennes ont pourtant prouvé leur efficacité en favorisant bien au contraire la mixité sociale. Elles ont permis de maintenir dans des collèges classés en zone d'éducation prioritaire de bons élèves qui autrement auraient sans doute quitté ces collèges pour entrer dans des collèges privés. Loin d'être élitistes, les classes bi-langues favorisent la mixité sociale au sein d'établissements défavorisés. Les professeurs craignent une importante diminution des germanistes français, alors même que la connaissance de cette langue est un atout important pour nos jeunes dans leurs futures recherches d'emploi et dans le maintien des liens indispensables entre nos deux peuples. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si cette mesure peut faire l'objet d'une révision et quelles sont les réponses à apporter aux enseignants afin de les rassurer.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80402

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2015](#), page 4048

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)